



Information du père sur la santé d'un enfant

Par **titibon**, le **02/03/2009** à **12:30**

bonjour,

j'ai appris par mon fils de sept ans qu'il était suivi par un psychologue. j'ai à plusieurs reprises essayé d'avoir des explications à sa mère mais elle a rompu toutes communications depuis plusieurs mois. Son mari m'a seulement dit qu'elle n'était en état de me parler et que son avocat avait dit qu'elle n'était pas obligé de me dire pour quelle raison mon fils était suivi par un psy à partir du moment où le souci était chez elle, et pas chez moi... j'ai appris qu'elle allait être hospitalisée ; à priori ça a l'air grave..

mes questions :

A-t-elle le droit de me tenir à l'écart du problème psychologique de mon fils et de ne pas m'avoir prévenu?

A-t-elle le droit de ne pas m'informer de son état de santé dans la mesure où elle est hospitalisée et que mon fils peut en être affecté?

Par **Paula**, le **02/03/2009** à **12:47**

Bonjour,

Si vous avez l'autorité parentale conjointe, et je pense que oui, vous êtes en droit d'être informé de la santé de votre fils.

Peut être pourriez-vous contacter le psy si vous avez ses coordonnées, bien sûr.

Cordialement